

PREFECTURE DE L'AUDE

Arrêté inter préfectoral n° 2004-11-2868 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Etang de Leucate ou de Salses

LE PREFET DE L'AUDE
Chevalier de la légion d'honneur,

LE PREFET DES PYRENEES ORIENTALES
Chevalier de la légion d'honneur,

VU le code de l'Environnement, Livre II, et notamment les articles L 212-1 à 212-7 ;

VU le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992, relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux, et notamment son article 3 ;

VU l'arrêté inter préfectoral n° 97-251 du 3 février 1997 portant constitution de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Etang de Leucate ou de Salses ;

VU les arrêtés inter préfectoraux n° 98-2868 du 3 novembre 1998 et n° 2001-2077 du 6 septembre 2001, modifiant l'arrêté inter préfectoral n° 97-251 du 3 février 1997 précité ;

CONSIDERANT que la durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement de l'eau de Salses Leucate est arrivée à expiration ;

VU l'ensemble des consultations effectuées, et les délibérations du Conseil Régional, des Conseils Généraux et Municipaux de l'Aude et des Pyrénées Orientales, concernant la désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Etang de Leucate ou de Salses ;

SUR PROPOSITION des Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Aude et des Pyrénées Orientales ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 -

La composition de la Commission précitée est arrêtée comme suit :

I - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :

A) Conseil Régional du Languedoc Roussillon :

Titulaires

- Madame Maryse ARDITI
Conseillère Régionale
- Monsieur Didier CODORNIU
Conseiller Régional

Suppléants

- Monsieur Eric ANDRIEU
Conseiller Régional
- Monsieur Philippe GALANO
Conseiller Régional

B) Conseil Général de l'Aude :

Titulaires

- Monsieur **Gilbert PLA**
Conseiller Général du canton de
Coursan
- Madame **Sylvie ASTRUC**
Conseiller Général du Canton de
Ginestas

Suppléants

- Monsieur **Régis BARAILLA**
Conseiller Général du Canton de
Durban
- Monsieur **Michel BROUSSE**
Conseiller Général du Canton de
Salles sur l'Hers

C) Conseil Général des Pyrénées Orientales :

Titulaires

- Monsieur **Jean-Jacques LOPEZ**
Conseiller Général du canton de
Rivesaltes
- Monsieur **Guy CASSOLY**
Conseiller Général du canton de
Prades

Suppléant

- Monsieur **Fernand SIRE**
Conseiller Général du canton de
Saint Laurent de la Salanque
- Monsieur **Jean CODOGNES**
Conseiller Général du canton de
Perpignan

D) Communes figurant dans le périmètre :

AUDE

Titulaires

- Monsieur **Jean DESMIDT**
Adjoint au Maire de Caves
- Monsieur **Patrick TARRIUS**
Maire de Fitou
- Monsieur **Michel PY**
Maire de Leucate
- Monsieur **Roger MEYNIER**
Adjoint au Maire de Leucate
- Monsieur **Alain BOUTON**
Maire de Treilles

Suppléants

- Madame **Renée MAYRARGUE**
Conseillère Municipale de Caves
- Monsieur **Jean-Luc VIDAL**
Adjoint au Maire de Fitou
- Monsieur **Patrice BESSON**
Conseiller Municipal de Leucate
- Monsieur **Dominique BEAUX**
Conseiller Municipal de Leucate
- Monsieur **Jean-Marc GAUTIER**
Conseiller Municipal de Treilles

PYRENEES ORIENTALES

Titulaires

- Madame Joëlle FERRAND
Maire de Le Barcarès
- Monsieur Albert RONZONI
Conseiller Municipal de Le Barcarès
- Monsieur Alain GOT
Conseiller Municipal de St Laurent
la Salanque
- Monsieur Michel MONTAGNE
Maire de St Hippolyte
- Madame Marie-Claude GREGOIRE
Maire de Salses le Château
- Monsieur Jean-François CARRERE
Maire d'Opoul Périllos

Suppléants

- Monsieur Robert ALCARAZ
Conseiller Municipal de Le Barcarès
- Madame Colette LEROY
Conseillère Municipale de Le Barcarès
- Monsieur Norbert LOPEZ
Conseiller Municipal de St Laurent de
La Salanque
- Monsieur Michel GOMEZ
Conseiller Municipal de St Hippolyte
- Madame Danielle SERRES
Conseillère Municipale de
Salses le Château
- Monsieur Jacques BAC
Conseiller Municipal d'Opoul Périllos

E) S.A.G.E. AGLY :

Titulaire

- Monsieur José PUIG
Maire de Clairà

Suppléant

- Monsieur Fernand SIRE
Maire de Saint Laurent de la
Salanque

II - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS :

A) Conchyliculteurs :

Titulaire

- Monsieur le Président du Syndicat
des Conchyliculteurs de Leucate

Suppléant

- Monsieur le Vice-président du Syndicat
des Conchyliculteurs de Leucate

B) Pêcheurs professionnels :

Titulaire

- Monsieur le Président du Comité
Local des Pêches

Suppléant

- Monsieur le 1er Prud'homme
des Pêcheurs de Leucate

C) Associations de protection de la nature :

Titulaire

- Monsieur le Président de l'association Ecologie des Corbières du Carcassonnais et du Littoral Audois, ou son représentant

Suppléant

- Monsieur le Président du Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées Orientales, ou son représentant

D) Activités nautiques :

Titulaire

- Monsieur le Président du Comité Départemental de Voile de l'Aude

Suppléant

- Monsieur le Président du Comité Départemental de Voile des Pyrénées Orientales

E) Chambre d'Agriculture :

Titulaire

- Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de l'Aude

Suppléant

- Monsieur le délégué, membre de la Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales

F) Fédération départementale des chasseurs :

Titulaire

- Monsieur l'Administrateur de la Fédération des Chasseurs des Pyrénées Orientales

Suppléant

- Monsieur l'administrateur de la Fédération des Chasseurs de l'Aude

G) Sociétés fermières exploitant les ouvrages d'assainissement :

Titulaire

- Monsieur le Directeur d'agence Compagnie générale des Eaux

Suppléant

- Monsieur l'adjoint au Directeur de la C.G.E.

H) Chambre de Commerce et d'Industrie :

Titulaire

- Monsieur le représentant de la C. C. I. de Narbonne

Suppléant

- Monsieur le représentant de la C. C. I. de Perpignan

I) Comité Départemental au Tourisme :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
- Monsieur le Directeur du Comité Départemental du Tourisme de l'Aude	- Monsieur le Directeur du Comité Départemental du Tourisme des Pyrénées Orientales

III - COLLEGE DES ADMINISTRATIONS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT.

- le Préfet de l'Aude sera représenté par un membre du corps préfectoral ou un fonctionnaire désigné ;
- le Préfet des Pyrénées Orientales sera représenté par un membre du corps préfectoral ou un fonctionnaire désigné ;
- le Directeur Régional de l'Environnement, représentant également le Préfet coordonnateur de bassin, ou son représentant en qualité de suppléant ;
- le Responsable de la Mission Interservices Eau (M.I.S.E.) de l'Aude ou son représentant en qualité de suppléant ;
- le Responsable de la Mission Interservices Eau (M.I.S.E.) des Pyrénées Orientales ou son représentant en qualité de suppléant ;
- le Directeur du Service Maritime et de la Navigation Languedoc-Roussillon (S.M.N.L.R.) ou son représentant en qualité de suppléant ;
- le Directeur interdépartemental des Affaires Maritimes ou son représentant en qualité de suppléant ;
- le Délégué de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ou son représentant en qualité de suppléant ;
- le Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des rivages lacustres ou son représentant en qualité de suppléant ;

ARTICLE 3 :

Les membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Etang de Salses Leucate sont nommés pour une période de 6 ans.

Les suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés, démis de leur fonction ou décédés ;

ARTICLE 4 :

Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

ARTICLE 5 :

Les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Aude et des Pyrénées Orientales, et le Sous-Préfet de Narbonne, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à chacun des membres de la commission. Il fera également l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs des Préfectures de l'Aude et des Pyrénées Orientales, et d'une insertion dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans ces deux départements.

CARCASSONNE, le 26 DEC. 2004

Le Préfet de l'Aude



Jean-Claude BASTION

Le Préfet des Pyrénées-Orientales

Thierry LATASTE

